

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE 26/27



ACCUEIL

L'enfant est sous la responsabilité de l'ALC de Phalempin à compter de son entrée à l'intérieur du local jusqu'à son départ pour l'école au matin, ou le soir en compagnie du parent ou d'une autre personne habilitée. Projets pédagogique et éducatif consultables sur notre site Internet.

LIEU & HORAIRES : L'accueil périscolaire est situé au groupement scolaire des Viviers de la municipalité de Phalempin, entrée rue Eleyne. Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires de 7h à 8h45 et 16h15 à 19h.

PAIEMENT

A compter du 01/09/2026, le prélèvement automatique devient le mode de règlement de vos factures. Il vous appartient de créer votre mandat sur le portail famille. En cas de rejet de votre paiement, les frais de rejet vous seront refacturés.

L'accueil de votre enfant est conditionné au prompt paiement des factures. En cas de non-paiement, et après deux relances (mail, appel ou courrier), des frais des relances par recommandé avec accusé de réception vous seront facturés.

Retrouvez l'ensemble des tarifs sur notre site Internet.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSÉ. L'ENFANT NE POURRA ETRE ACCUEILLI.

Seul un enfant adhérent à l'ALC, scolarisé à Phalempin, peut être inscrit au dispositif de garderie pour bénéficier du service d'accueil périscolaire. L'adhésion est annuelle, du 01/09 au 31/08, actuellement de 12€ pour un phalempinois ou 18€ pour un extérieur. Elle est individuelle et indivisible.

L'inscription et l'accueil d'un enfant de moins de trois ans sont strictement conditionnés à son acquisition de la propreté.

EN CAS DE PAI, CE DOSSIER NE SERA VALIDÉ QUE SI LE PAI ET LES ÉVENTUELS ELEMENTS NECESSAIRES (médicaments...) ONT ÉTÉ FOURNIS.

Tout comportement de manque de respect et/ou de mise en danger d'autrui pourra être sanctionné par l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant de la garderie périscolaire. En fonction de la gravité des faits, il pourra être décidé d'appliquer, ou non, une période de prévenance.

PROCEDURE D'ACCUEIL / TARIFS

- Tarifs et découpage horaire : voir site internet ALC, page [garderie périscolaire](#)
- Si vous ne communiquez pas votre quotient familial CAF, votre tarif horaire sera celui correspondant à la tranche la plus élevée (tranche 5 pour les phalempinois, tranche 8 pour les extérieurs)
- Les réservations s'effectuent uniquement via le portail famille, minimum deux jours à l'avance. Toute réservation par un autre moyen ne sera pas considérée, sans retour de notre part. Vous êtes responsable des réservations et modifications effectuées via le Portail Famille.
- Des gardes non réservées sont possibles, elles doivent être exceptionnelles et sont majorées de 50%.
- Toute heure réservée, non employée, et non annulée au moins deux jours avant, reste due.
- Aucun retard après 19h00 ne sera toléré. Toutefois, si le cas se présentait, il vous appartient de prévenir la garderie. Le retard sera facturé par une somme forfaitaire. En application de la loi, l'enfant pourrait être confié à la gendarmerie.

DIVERS

- L'ALC décline toute responsabilité concernant les jeux et accessoires divers amenés par les enfants.
- Conformément à la réglementation, l'aide aux devoirs n'est pas autorisée au sein des accueils périscolaires. Néanmoins, les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs en autonomie.
- Vos données personnelles feront l'objet d'un stockage numérique respectant les exigences RGPD de la loi du 25 mai 2018. Vos données numérisées peuvent être, à votre demande auprès de la direction, consultées, corrigées, anonymisées
- Pour des raisons de sécurité des enfants et personnels, une installation de vidéoprotection et de contrôle d'accès est en cours d'installation et sera prochainement fonctionnelle. Les dossiers d'autorisation sont suivis par la municipalité de Phalempin.